

L'appel universel à la sainteté (libre arbitre et vraie liberté)

Introduction : Où est le problème ?

La théologie morale catholique a connu, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, de profonds changements de perspective.

Le témoignage de Bernhard Häring, théologien moraliste allemand :

« Le monde vivait alors le début d'une époque angoissante puisque la liberté et la dignité humaines se trouvaient menacées par des systèmes oppresseurs et des dictatures impitoyables. C'est trop peu de dire que notre professeur nous plongeait dans la perplexité lorsque nous le voyions perdre son temps en des problèmes irréels et traiter de « petites choses » à accomplir sous peine de péché mortel » A cette époque, formés selon « l'humble obéissance », les clercs en formation avaient peu d'esprit critique. « Après nos études, poursuit-il, nous avons connu l'expérience traumatisante de la guerre ainsi que le scandale inouï de ces chrétiens qui devinrent les esclaves obéissants et les instruments d'un système cruel. Quelle place pouvait bien conserver une théologie totalement orientée vers l'obéissance de la loi ? »

Conséquences :

Dès la fin de la guerre, les théologiens moralistes de langue allemande, les premiers, bien formés en Bible, offrirent les premiers traités de morale évangélique :

« La ligne conductrice, ce ne pouvait plus être les péchés que l'on classait méthodiquement selon les perspectives du « confesseur juge ». Nous envisagions une théologie morale attirante, qui témoigne de la loi libérante du Christ : « Portez les fardeaux les uns des autres, et ainsi vous accomplirez la loi du Christ » Ga 6, 2.

L'insistance sur la loi et l'obéissance s'y trouvait remplacée par un sens aigu de la responsabilité et du discernement. On visait ici le chrétien adulte dans l'Église et dans le monde ».

Le problème, en morale, demeure toujours d'être en mesure de répondre à l'appel du Christ. Or, cet appel est différent pour chaque personne et en chaque situation. C'est pourquoi le Concile a donné cette définition dynamique de la conscience (*Gaudium et spes* 16-17).

Dignité de la conscience morale.

16. Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée à lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur : « Fais ceci, évite cela. » Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera. La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où Sa voix se fait entendre. C'est d'une manière admirable que se découvre à la conscience cette loi qui s'accomplit dans l'amour de Dieu et du prochain. Par fidélité à la conscience, les chrétiens, unis aux autres hommes, doivent chercher ensemble la vérité et la solution juste de tant de problèmes moraux que soulèvent aussi bien la vie privée que la vie sociale.

Plus la conscience droite l'emporte, plus les personnes et les groupes s'éloignent d'une décision aveugle et tendent à se conformer aux normes objectives de la moralité. Toutefois, il arrive souvent que la conscience s'égare, par suite d'une ignorance invincible, sans perdre pour autant sa dignité. Ce que l'on ne peut dire lorsque l'homme se soucie peu de rechercher le vrai et le bien et lorsque l'habitude du péché rend peu à peu sa conscience presque aveugle

L'Église dans le monde de ce temps GS 16

Si cette conscience est à éduquer, à former, à éclairer, elle doit rester libre :

- Libre de toutes *pressions* extérieures
- Disponible pour les injonctions de l'Esprit.

I - Rappel : L'enseignement de Jésus

• Une libération

Jésus ne fait pas un enseignement moral tel que nous l'entendons aujourd'hui. Cependant, ses enseignements aux disciples sont une source intarissable pour inspirer l'agir chrétien. Le Sermon sur la montagne en est le parfait exemple : Il commence par les Béatitudes. Jésus proclame l'Évangile, c'est-à-dire l'Heureuse nouvelle que l'homme est sauvé. Alors, il déclare heureux ceux qui accueillent cette nouvelle. C'est une invitation au bonheur. Et cette invitation au bonheur porte avec elle les plus hautes exigences morales : *que votre justice surpasse celle des pharisiens....soyez parfaits comme votre Père du ciel...*

Les disciples sont « *le sel de la terre, la lumière du monde* ». Pour eux, Jésus débarrasse la loi de toutes ses observances serviles et inutiles : il revient au cœur de l'appel à la sainteté, qui est le chemin du bonheur : « *On vous a dit, moi je vous dis !* ». Les destinataires des Béatitudes porteront des fruits excellents : l'amour de Dieu et du prochain atteint son paroxysme dans l'amour des ennemis et l'inconditionnalité du pardon mutuel. Le vrai trésor ne s'accumule pas sur la terre : le disciple est donc infiniment libre pour aimer et pardonner.

Tout l'enseignement est finalement résumé dans la « Règle d'or » qui est la règle pratique et simple de discernement pour tous.

• Une exigence

C'est le sermon sur la montagne (Mt 5-6 ; Lc 6) qui est la principale source d'inspiration de la morale chrétienne à l'écoute de l'enseignement de Jésus. Au centre, la règle d'or a deux versants :

- Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse : c'est la règle rappelée par Mathieu et qui vient de la Bible (Lévitique)
- Faites pour les autres tout ce que vous voudriez qu'on fasse pour vous : l'évangile de Luc donne le renversement de la règle d'or qu'a opéré Jésus en sa propre personne.

Temps pour explorer ces deux versants

Ces deux versants de la Règle d'or donnent la complémentarité des deux grands codes de la morale chrétienne : les Dix commandements bibliques et les Béatitudes. Nous retrouvons ces deux piliers dans le CEC.

II - Une morale à deux pôles : l'obligation et l'invitation

École des aînés dans la foi

Cette bipolarité *invitation – obligation* est intéressante, qui joint éthique de la visée et réalisme de l'action. On la retrouve aujourd'hui dans la distinction entre éthique et morale que fait le philosophe Paul Ricoeur :

- **L'éthique est le souhait de vivre bien avec et pour les autres dans des institutions justes**
- **La morale est l'irruption de la loi qui dit : « non » à la violence, et : « il faut » dans le devoir.**

La morale catholique a toujours cherché le juste équilibre entre morale d'invitation et morale d'obligation en tenant compte des contextes socio culturels. Cette attention aux conditions réelles dans le temps est une grave exigence, car l'évangile ne cesse d'éclairer et de mettre en examen nos pratiques et nos institutions. L'écoute du Christ nous enjoint de rester vigilants. La fidélité de l'Église (le Peuple des fidèles) au Christ la conduit à scruter sans cesse *les signes des temps* afin de comprendre par quels chemins de liberté et de fidélité à l'évangile nous sommes appelés.

Le libre arbitre et la vraie liberté

Le libre arbitre est la faculté conjointe de la raison et de la volonté qui permet de choisir le bien avec le secours de la grâce, ou le mal en se fermant à ce secours.

Pour Thomas d'Aquin, le libre arbitre procède de la raison et de la volonté. C'est un pouvoir de choix qui naît de ces facultés humaines marquées par l'aspiration au bonheur, au bien et au vrai, certes faillibles par le péché, mais déterminées par *l'imgo dei* en l'homme. **La liberté qui découle de cette position est une liberté de qualité** (qui qualifie l'homme)

Pour les nominalistes, à partir d'Occam, qui ont influencé le Protestantisme de la Renaissance, c'est le contraire : le libre arbitre *précède* la raison et la volonté : il est pure liberté. L'homme choisit indifféremment le bien ou le mal, la mort ou la vie. La nature n'est plus la source du bonheur et de la liberté, elle est entièrement soumise à une liberté sans inspiration spirituelle. **La liberté qui découle de cette position est une liberté d'indifférence** (aiguille folle sur une boussole).

Cette double perception de la liberté est déterminante :

- **Si de naissance nous ne sommes pas « moraux »**

Si nous ne sommes pas naturellement disposés au bien et aspirant au bonheur, **la loi ne peut qu'être imposée de l'extérieur : elle n'est pas injonction, mais soumission.** C'est une loi édictée de manière arbitraire par celui qui décide du bien et du mal : Dieu, l'État, la société, les mœurs ambiantes. Qu'est l'homme dans ces conditions ? Comment affirmer ses droits, sa dignité ? N'est ce pas alors la loi du plus fort ou du plus nombreux qui s'impose ? La visée étant l'ordre public...Le juridique s'établit dans le consensus, le majoritaire. La valeur perd son fondement universel et devient valeur marchande

- **Si au contraire, la liberté est déterminée par un horizon désiré comme bon**

L'homme est « habité » par le désir d'être en relation *pour le bon*, cette quête s'inscrit dans ce que l'homme découvre au plus intime de lui-même. Il s'agit dès lors d'un élan – comme en témoigne la créativité, la sensibilité, l'altruisme, tout ce qui porte l'homme au-delà de la stricte nécessité de son existence, de sa sécurité ou de son intérêt.

La nature véritable de l'homme se découvre alors comme *intériorité*, comme amour. L'homme découvre *au plus profond de son coeur une loi qu'il ne s'est pas donnée à lui-même* et qui se présente, en même temps que l'injonction à choisir le bien et éviter le mal, comme « une spontanéité première » à devenir ce qu'il est en vérité, un *être pour*, un *être avec*. **L'homme reçoit sa liberté comme un appel venu de plus loin que lui, une liberté qui s'assume en responsabilité et s'accomplit en amour.**

Un enjeu capital pour aujourd'hui :

Comprendre la loi naturelle dans l'horizon d'une liberté de relation, est un enjeu capital aujourd'hui : Non seulement la loi agit par attrait, et non par contrainte du plus fort, mais elle possède des **fondements vraiment universels** : c'est une loi de vie, le propre de l'homme créé en vue de sa communion avec Dieu et avec ses semblables. Elle le structure peu à peu pour le conformer à l'image qui est en lui : un être de don, d'accueil et de relation.

Dans la constitution conciliaire *Gaudium et spes* : Grandeur de la liberté.

17. Mais c'est toujours librement que l'homme se tourne vers le bien. Cette liberté, nos contemporains l'estiment grandement et ils la poursuivent avec ardeur. Et ils ont raison. Souvent cependant ils la chérissent d'une manière qui n'est pas droite, comme la licence de faire n'importe quoi, pourvu que cela plaise, même le mal. Mais la vraie liberté est en l'homme un signe privilégié de l'image divine. Car Dieu a voulu le laisser à son propre conseil pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant librement à Lui, s'achever ainsi dans une bienheureuse plénitude.

La dignité de l'homme exige donc de lui qu'il agisse selon un choix conscient et libre, mû et déterminé par une conviction personnelle et non sous le seul effet de poussées instinctives ou d'une contrainte extérieure. L'homme parvient à cette dignité lorsque, se délivrant de toute servitude des passions, par le choix libre du bien, il marche vers sa destinée et prend soin de s'en procurer réellement les moyens par son ingéniosité. Ce n'est toutefois que par le secours de la grâce divine que la liberté humaine, blessée par le péché, peut s'ordonner à Dieu d'une manière effective et intégrale. Et chacun devra rendre compte de sa propre vie devant le tribunal de Dieu, selon le bien ou le mal accomplis.

Conclusion de ce chapitre :

Les deux pôles de la morale pris séparément, ou en option première, partent d'une anthropologie particulière et induisent un esprit des lois :

- l'homme perdu par le péché, ou amoral (plutôt anglo-saxon))
- l'homme orienté vers le bon, ou naturellement bon (plutôt latin)

L'éducation qui ressortit de l'une ou l'autre anthropologie en sera colorée (ex. L'Emile de JJ Rousseau).

Les deux pôles de la morale – obligation / invitation – doivent s'articuler de manière à faire grandir ce qui est déjà positivement présent en chaque homme.

La morale chrétienne articule les deux pôles de manière à servir la vocation fraternelle et filiale de l'homme dans l'horizon de sa vocation ultime sans négliger l'équipement moral d'une conscience capable de résister au mal. C'est donc une morale du « et » et non du « ou ».

Comme nous le verrons ensuite, les béatitudes sont l'ouverture théologique des Dix commandements. Le doux est celui qui a intégré l'interdit du meurtre jusqu'en ses paroles et pensées intimes, parfois au risque de sa propre vie : *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne commettras pas de meurtre ; et moi je vous dis : quiconque se met en colère contre son frère ou lui dit 'imbécile' est passible de la géhenne (Mt 5, 21-22).*

Deux formes de liberté, deux espèces de morales
Tableau de Servais Pickaers in *La morale catholique*, « Bref », Cerf Fides p.81

<i>Liberté de qualité</i>	<i>Liberté d'indifférence</i>
<p>Pouvoir d'agir avec qualité et perfection quand on le veut.</p> <p>Procède de la raison et de la volonté, de l'attrait naturel pour la vérité, le bien, le bonheur.</p> <p>Donnée en germe, elle se développe progressivement par l'éducation jusqu'à la maturité. Mais elle peut être affaiblie et détruite par des décisions mauvaises.</p> <p>Réunit les actes en un ensemble ordonné par une finalité qui les relie intérieurement. La fin principale est le « bonheur » dans l'union au « bien plénier ». Vérité splendore rappelle que la finalité « ne suffit pas » à justifier la qualité morale de l'acte particulier.</p> <p>La vertu est une qualité de la liberté, le pouvoir personnel acquis, ou infus, d'agir avec perfection. Elle cause la joie. Saint Thomas ne méconnaît pas l'obligation qui naît de la loi, mais il la soumet aux vertus, ce qui suppose une pédagogie qui allie fermeté et encouragement. Agir sous la motion des vertus suppose l'accueil de la grâce.</p> <p>La loi est <i>éducatrice dans la croissance de la liberté</i>. Elle est œuvre de sagesse, et correspond à l'attrait intime.</p> <p>Engendre une morale du bonheur et des vertus, qui naît de l'attrait intérieur.</p>	<p>Pouvoir de choisir entre les contraires.</p> <p>Précède et domine toute inclination naturelle. Procède de la seule volonté dans son « indifférence » envers les contraires. Lecture maximale des conséquences du péché originel qui aurait privé totalement l'homme de son orientation vers le bien.</p> <p>Se pose entière de soi dès le début et en chaque acte de la vie morale.</p> <p>Chaque acte libre est indépendant des autres. La vie morale est une succession de « cas de consciences ». La morale est une « casuistique » régie par l'obéissance à la loi (extérieure). <i>« La vie morale n'est pas un processus mais un drame, un drame ponctué de décisions coûteuses » V.Yankélévitch</i></p> <p>La vertu est une habitude de soumission à la loi. Suppose une organisation sociale très forte, dès la famille.</p> <p>La loi est extérieure à la liberté qu'elle limite par l'obligation. Elle est l'œuvre de la pure volonté du législateur.</p> <p>Engendre une morale de la loi et de l'obligation. La considération du bonheur est extrinsèque à la morale. Que m'est-il permis d'espérer ? Kant a été obligé de réintroduire l'idée de bonheur dans la perspective d'une rétribution liée à l'idée de Dieu.</p> <p>Tableau de S.Pinckaers in <i>La morale catholique</i>, PUF</p>